

Belles ... mais si invasives !

Considérée comme une plante très décorative, elle a longtemps été vendue dans les jardinerie et introduite dans beaucoup de jardins.

Attention à la renouée !

Les renouées asiatiques sont des plantes exotiques géantes capables de coloniser rapidement l'espace en formant des massifs denses et impénétrables.

Dispersion épidémique

Les renouées asiatiques sont également dotées d'une forte capacité de régénération. Elles se propagent très facilement à partir de fragments de rhizomes et tiges. **Un petit bout de rhizome de quelques centimètres peut régénérer un tapis dense et étendu de renouées !**

Les terres contaminées en sont le principal vecteur de dispersion. Il faut donc éviter de déplacer ces terres, par exemple lors de chantiers de construction.

Biodiversité menacée

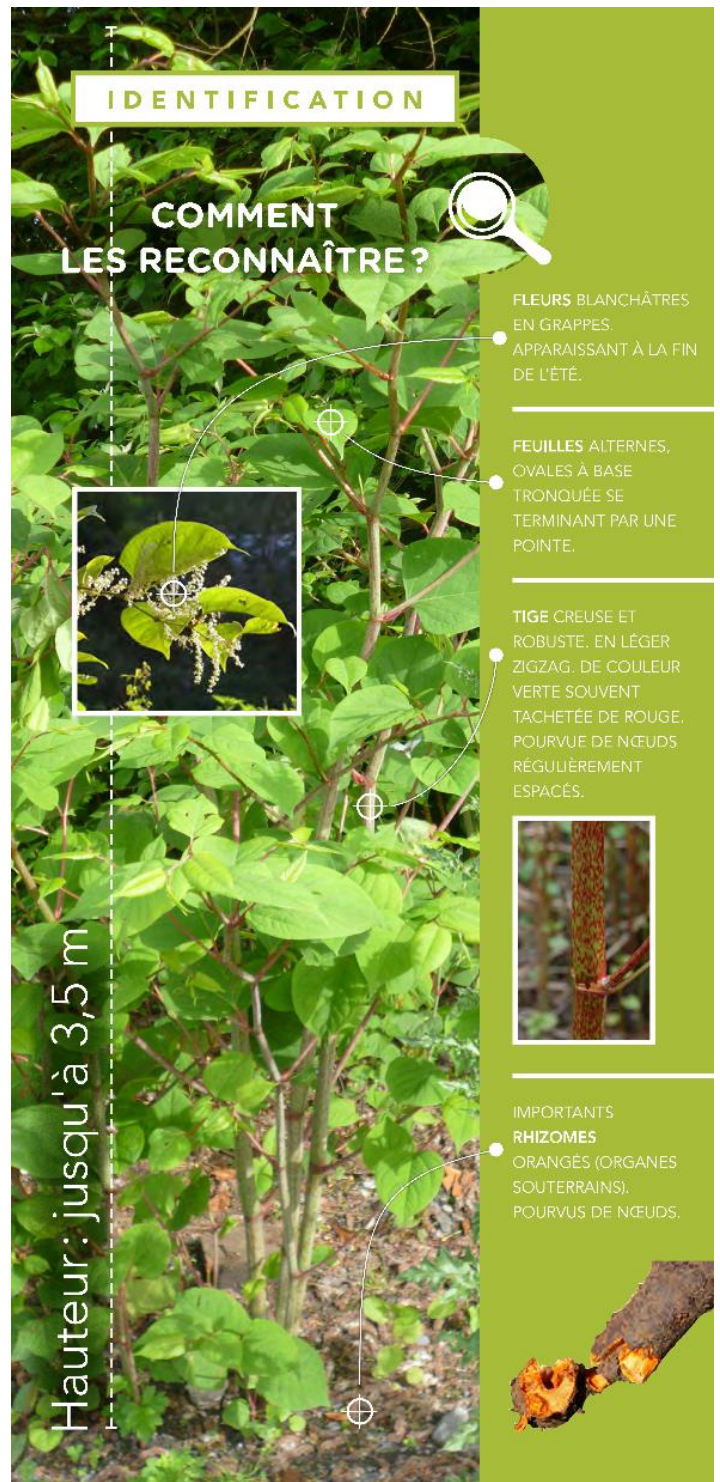
Dépourvues de prédateurs locaux et de compétiteurs, elles se sont avérées très invasives et donc défavorables à la biodiversité. Elles étouffent et éliminent les plantes indigènes, appauvrissent les milieux naturels et banalisent les paysages.

Activités humaines perturbées

Elles rendent l'accès aux berges malaisé, limitent la visibilité le long des routes, gênent l'exploitation forestière et dégradent les infrastructures (trottoirs, ...).

Des cours d'eau malmenés

Elles favorisent l'érosion de berges en période de crues et augmentent les risques d'inondation en freinant l'écoulement de l'eau.



Nouvelle méthode de lutte en Gaume

Aucune technique de lutte n'étant à ce jour validée, une série de tests sont en cours.

Parmi les plantes grimpantes indigènes, la clématite des haies (*Celmatis vitalba*) présente certaines caractéristiques intéressantes : croissance annuelle très élevée (rameaux de 8-10 m observés en un an, la littérature ne mentionnant des croissances que de 3-4 m/an ...), repousses annuelles au départ des pousses précédentes (donc augmentation du volume de la plante chaque année), plante ligneuse et rustique à tendance calcicole, aucun marcottage (ce qui facilite son élimination après gestion).

Expérience en cours

Lutte contre la renouée du Japon à l'aide de plantations de clématites




Considérée comme une plante très décorative, elle a longtemps été introduite dans beaucoup de jardins et vendue par des jardineriers. Dépourvue de prédateurs locaux et de compétiteurs, elle s'est avérée très invasive et donc défavorable à la biodiversité.

Parmi les plantes grimpantes indigènes, la Clématite des bois présente certaines caractéristiques intéressantes : croissance annuelle très élevée (rameaux de 8-10 m observés en un an, la littérature ne mentionnant des croissances que de 3-4 m/an ...), repousses annuelles au départ des pousses précédentes (donc augmentation du volume de la plante chaque année), plante ligneuse et rustique à tendance calcicole, aucun marcottage (ce qui facilite son élimination après gestion).





Merci de respecter la zone délimitée

Des clématites des haies (3 plants par mètre courant) ont été plantées en périphérie des différentes placettes de renouée du Japon. Ces clématites plantées à l'automne vont grimper sur les tiges des renouées et au fur et à mesure de leur croissance vont étouffer ces renouées.

Communes pilotes

Les communes de Tintigny, Florenville, Saint-Léger, Rouvroy, Musson mais également Virton passent à l'action et luttent contre la renouée du Japon en plantant des clématites des haies.

Communes	Villages	Placettes	Dimensions (Lxl)	Date de plantation
Tintigny	Bellefontaine	rue du Radan	15 x 5	08-11-16
Saint-Léger	Meix-le-Tige	rue du Tram (entrée du village)	12 x 4	08-11-16
			5 x 5	
Florenville	Florenville	Lieudit « Le Routy » (route Florenville - Izel)	15 x 5	10-11-16
Virton	Virton	à proximité de l'arsenal pompiers	15 x 7	09-11-16
		le long du Ton	15 x 4	
Rouvroy	Torgny	le long du chemin longeant la Chiers	6 x 8	08-12-16
			3 x 4	
Musson	Musson	derrière l'église	4 x 5	20-12-16

Merci de l'attention que les Communes ont bien voulu accorder à cette problématique des plantes invasives.



Trois ouvriers communaux Loïc Claude, Gilles et Hugues Guérard, Anne Léger (Parc Naturel de Gaume) et Céline Zintz (Contrat de Rivière Semois-Chiers), Etienne Chalon (Echevin de l'Environnement) s'unissent pour lutter contre la renouée du Japon.

Comment agir ?

Observation

Chacun peut jouer un rôle dans la gestion des plantes invasives. Restez attentif à votre environnement et n'hésitez pas à signaler au Service Travaux ou au Contrat de Rivière Semois-Chiers l'emplacement de ces plantes invasives.

Prévention

Mais évitez également de les disperser !

- Ne pas abandonner les déchets verts dans la nature.
- Ne pas déplacer les terres contaminées par les renouées.
- Ne pas laisser tomber de fragments dans les cours d'eau ni lors du transport.
- Ne pas composter soi-même les renouées du Japon.
- Ne pas broyer les tiges.

Vous avez des questions ?

N'hésitez pas à contacter le Parc Naturel de Gaume ou le Contrat de Rivière Semois-Chiers.



Anne LEGER

Tel : 063/45.71.26

a.leger@pndg.be

www.parcnaturelgaume.b



Céline ZINTZ

Tel : 063/388.944

czintz@semois-chiers.be

www.semois-chiers.be

En savoir plus ?

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/invasives.html?IDC=5632>

<http://www.semois-chiers.be/infos-pratiques/especes-invasives/>

Source : dépliant « *Les renouées asiatiques. Espèces invasives en Wallonie* » édité par le SPW-DGO3